

**Cdg 38**

centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'isère



Délégation régionale  
Rhône-Alpes Grenoble

## **LES ATELIERS DE LA MOBILITE**

Préparer et accompagner la mobilité des agents des  
collectivités en Isère



Centre de gestion de l'Isère  
Domaine universitaire  
416, rue des universités- BP 97  
38402 Saint-Martin-d'Hères cedex

CNFPT Délégation Régionale  
Domaine universitaire  
440, rue des universités - B.P. 51  
38402 Saint-Martin-d'Hères cedex

Les collectivités territoriales sont confrontées aux diverses évolutions qui touchent la gestion des ressources humaines notamment :

- les difficultés de recrutement, la gestion des seniors, l'usure professionnelle, les départs à la retraite...
- le développement de l'intercommunalité et l'impact sur les transferts de personnel,
- l'évolution des métiers.

Ces éléments vont donner à la mobilité professionnelle une place majeure dans la dynamique de gestion des ressources humaines.

La préoccupation concernant la gestion des emplois, des compétences et des mobilités des agents territoriaux est aujourd'hui partagée par un grand nombre de collectivités, quelle que soit leur taille.

Les ateliers de la mobilité s'inscrivent dans l'action de la Maison de l'Emploi Territorial. Ils ont pour ambition de permettre aux collectivités de mettre en commun des outils et des prestations pour accompagner et faciliter la mobilité de leurs personnels.

#### ➤ **Vous êtes une collectivité**

Les ateliers ont pour objectif de créer les conditions d'une meilleure gestion des compétences en proposant un dispositif de conseil permettant de :

- ⇒ vous accompagner, et construire avec vos agents des démarches réalistes et réalisables de mobilité interne ou externe.
- ⇒ contribuer à créer des dynamiques à l'échelle de territoires pertinents
- ⇒ favoriser la mise en réseau des collectivités.

#### ➤ **Vous êtes un agent**

Et vous souhaitez un appui pour favoriser votre évolution professionnelle :

- ⇒ recherche de mobilité
- ⇒ re-positionnement lié à des évolutions de services
- ⇒ situation professionnelle difficile .

Les ateliers mobilité peuvent vous aider à répondre à votre besoin.

## ➤ **Une démarche commune**

La démarche dans laquelle vous vous engagez doit être formalisée par un accord écrit et cosigné au travers du bulletin de pré-inscription.

Votre demande commune est transmise par la collectivité à la Maison de l'Emploi Territorial. Un conseiller emploi réalise alors un entretien exploratoire avec l'agent, puis avec la collectivité pour étudier sa faisabilité.

Lorsque les entretiens concluent sur un accord, un contrat tripartite Agent / Collectivité / Maison de l'Emploi Territorial est signé, attestant de l'engagement de chacune des parties.

L'agent est positionné dans un groupe de 8 à 10 personnes et participe alors aux ateliers animés par un prestataire extérieur connaissant bien le monde des collectivités territoriales.

Un parcours de 26 heures a été défini. Il alterne à la fois des ateliers collectifs et des entretiens individuels, ce qui fait la richesse de cette action.

## ➤ **Le contenu**

La Maison de l'Emploi Territorial propose aux agents des temps de travail individuels et collectifs sur des thèmes adaptés à leurs besoins.

- ⊙ **Bâtir son projet professionnel :**  
Réaliser un bilan de sa situation professionnelle.  
Identifier ses atouts et ses centres d'intérêt.  
Elaborer un projet d'évolution et s'assurer de sa pertinence et de son réalisme notamment vis-à-vis des spécificités de la Fonction Publique Territoriale (statut, métiers).
- ⊙ **Préparer sa recherche de mobilité :**  
Faire le point sur les atouts et difficultés de sa mobilité.  
Déterminer les différentes étapes nécessaires à la réussite du projet..
- ⊙ **Répondre à une offre d'emploi :**  
Rédiger une lettre de motivation.  
Rédiger un CV.
- ⊙ **Préparer une mise en relation avec une collectivité :**  
Préparer un jury de recrutement.  
Réussir son intégration dans la nouvelle collectivité.

## ➤ **Les prestataires**

Les intervenants retenus connaissent bien le monde des collectivités territoriales. Ils ont une expérience confirmée en matière d'accompagnement collectif et individuel.

➤ **Le lieu**

Les entretiens exploratoires se déroulent dans les locaux de la collectivité.  
Les ateliers sont accueillis dans les locaux de la Maison de l'Emploi Territorial à Saint Martin d'Hères.

➤ **Le coût**

- l'entretien exploratoire correspond à un forfait de 80 € pour les collectivités affiliées au centre de gestion de l'Isère et 100 € pour les non affiliées (en cas d'absence de l'agent, la moitié du forfait sera facturée à la collectivité).
- la participation aux ateliers (26 heures) est facturée 800 € pour les collectivités affiliées au centre de gestion de l'Isère et 950 € pour les non affiliées (forfait).
- Lorsque les ateliers se déroulent sur une journée entière, les frais de repas sont pris en charge par la Maison de l'emploi territorial, les déplacements ne le sont pas.

➤ **Important :**

Les agents en arrêt maladie ou en congé maternité ou parental ne peuvent pas participer aux ateliers de la mobilité : il est indispensable d'être en position d'activité pendant la durée de l'action.

Pour assurer une dynamique de groupe, le nombre de participants doit être au minimum de 8 personnes. La session ne pourra être maintenue si ce nombre n'est pas atteint.

.....

Cette action est portée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère et le CNFPT Rhône Alpes Grenoble, au nom de la Maison de l'Emploi Territorial.

Trois ateliers pourront être organisés chaque année (cf planning).

➤ **Vos contacts à la Maison de l'Emploi Territorial**

Nathalie TAGAND 04.76.15.01.12  
nathalie.tagand@cnfpt.fr

Christel Thouvenin 04.56.38.87.12  
cthouvenin@cdg38.fr